

Modifications aux règlements 2024-2025

Résumé

11 novembre 2023





Résumé et notes explicatives

Les changements suivants aux règlements ont été approuvés dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de Softball Canada de 2023 qui a eu lieu le 11 novembre 2023 et ils seront en vigueur à partir de la saison 2024.

Veuillez noter que ce qui suit reflète les principes des changements apportés aux règlements, mais n'apparaîtra pas mot pour mot dans le prochain livre de règlements de Softball Canada 2023-2024 qui sera disponible au cours du premier trimestre de 2024.

Nous soulignons aussi que plusieurs changements/révisions de libellés ont été effectués à des fins de clarification et n'affectent pas l'esprit ou l'intention du règlement. Ils ne seront donc pas abordés dans le présent document.

En outre, de nombreuses mises à jour apparaîtront dans le livre de règlements officiels 2024-2025 en tant que corrections d'éléments omis durant la transition de format. Ces mises à jour ne sont pas abordées dans le présent document.

Une liste complète de tous les changements est disponible sur Softball.ca/Reglements.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Don Farr donfarr77@gmail.com

Scott McLaren sc.mclaren@icloud.com



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 1

TOUS : Un joueur peut porter un ou deux manchons pour la chaleur (manchons de compression).

Justification :

Adopte l'interprétation actuelle de Softball Canada et s'harmonise avec les règlements de la WBSC.

Signification :

Un joueur peut porter un ou deux manchons pour la chaleur (manchons de compression) à condition qu'ils soient de couleur unie et que cette couleur corresponde à une des couleurs de l'uniforme de l'équipe et qu'elle soit identique aux sous-gilets portés par les autres joueurs de l'équipe.

RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT À MODIFIER/AJOUTER

2.5.1 b) ii)



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 2

BL : Zone du frappeur – Le pied doit être entièrement à l’extérieur de la zone du frappeur.

Justification :

Fait suite à une recommandation de la communauté de balle lente

Signification :

Le pied du frappeur peut être sur la ligne ou partiellement au-delà de la ligne délimitant la zone du frappeur au moment de faire contact avec la balle.

Un frappeur sera retiré si son pied est **entièrement** à l’extérieur de la zone du frappeur au moment de faire contact avec la balle.

RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT À MODIFIER/AJOUTER

5.1.4 SC



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 3

BR/O : Un coureur temporaire peut être utilisé pour le receveur ou le lanceur

Justification :

S'harmonise avec la WBSC, contribue au rythme du match et aide les équipes qui ont un effectif réduit.

Signification :

Tout comme pour le receveur, si le lanceur officiel se rend sur les buts avec deux retraits ou se trouve sur les buts au moment où le deuxième retrait est effectué, l'équipe offensive a la possibilité de faire courir un coureur temporaire à la place du lanceur. L'équipe peut choisir d'utiliser un coureur temporaire soit pour le lanceur, soit pour le receveur, soit pour les deux au cours d'une manche.

RÉFÉRENCE AUX RÈGLEMENTS À MODIFIER/AJOUTER

3.1.23, 3.1.27



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 3 (suite)

Scénario dans lequel le lanceur et le receveur se retrouvent sur les buts en même temps.

Si le lanceur et le receveur se retrouvent sur les buts au moment où le deuxième retrait est effectué, l'équipe peut choisir d'envoyer le premier coureur temporaire disponible (dernier frappeur disponible) pour remplacer le lanceur ou le receveur, quelle que soit la position du lanceur ou du receveur dans l'ordre des frappeurs. Une fois que le lanceur ou le receveur a été remplacé par ce coureur temporaire, le deuxième coureur temporaire disponible (avant-dernier frappeur) peut remplacer le coureur qui n'a pas été remplacé par le premier coureur temporaire disponible.

Exemple d'un ordre de frappeurs

- | | | |
|----|-----------|----|
| 1. | Searle | R |
| 2. | Dugger | VG |
| 3. | Stanton | 1B |
| 4. | Branchaud | L |
| 5. | Zanolli | 2B |
| 6. | Neiles | AC |
| 7. | Penrod | 3B |
| 8. | Andison | VC |
| 9. | Teague | VD |

Exemple :

Deux retraits. Searle (R) est le coureur au deuxième but, Branchaud (L) est/devient le coureur au premier but. Zanolli (2B) est le frappeur.

Le dernier frappeur disponible est Stanton. L'entraîneur peut choisir de faire courir Stanton pour Searle ou Branchaud.

Si Stanton court pour Branchaud, alors Dugger peut courir pour Searle. Si Stanton court pour Searle, alors Dugger peut courir pour Branchaud.



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 3 (suite)

Scénario dans lequel le lanceur ou le receveur deviendrait le coureur temporaire de l'autre

Si le receveur ou le lanceur se retrouve sur les buts au moment où le deuxième retrait d'une manche est effectué ou s'il se rend sur les buts avec deux retraits dans la manche et que le premier coureur disponible est le lanceur/receveur, le prochain coureur temporaire disponible peut être utilisé.

Exemple d'un ordre de frappeurs

- | | | |
|----|-----------|----|
| 1. | Searle | VG |
| 2. | Dugger | R |
| 3. | Stanton | L |
| 4. | Branchaud | 1B |
| 5. | Zanolli | 2B |
| 6. | Neiles | AC |
| 7. | Penrod | 3B |
| 8. | Andison | VC |
| 9. | Teague | VD |

Exemple :

Deux retraits. Stanton, le lanceur officiel, se rend sur les buts.

Le dernier frappeur disponible est Dugger et il pourrait courir pour Stanton, mais comme Dugger est le receveur officiel, l'équipe offensive peut choisir d'utiliser Searle, l'avant-dernier frappeur disponible, pour courir à la place de Stanton.



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 4

BR/O : L'utilisation d'un mauvais coureur dans une situation de bris d'égalité peut faire l'objet d'un appel.

Justification :

S'harmonise avec la WBSC.

Signification :

Si un mauvais coureur est placé au deuxième but, il sera déclaré retiré si l'équipe défensive dépose correctement un appel après un lancer (réglementaire ou non réglementaire) ou un jeu et que cet appel est maintenu. Si un mauvais coureur se trouve sur un but, un appel peut être déposé en bonne et due forme à tout moment. Si l'équipe offensive place le bon coureur sur le but avant qu'un appel ne soit déposé en bonne et due forme, il n'y a pas de pénalité.

RÉFÉRENCE AUX RÈGLEMENTS À MODIFIER/AJOUTER

1.2.4.c, 1.2.6.a iv, 1.2.6 e x



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 5

BR/O : L'utilisation d'un mauvais coureur temporaire peut faire l'objet d'un appel.

Justification :

S'harmonise avec la WBSC.

Signification :

Si un mauvais coureur est placé sur un but, il sera déclaré retiré si l'équipe défensive dépose correctement un appel après un lancer (réglementaire ou non réglementaire) ou un jeu et que cet appel est maintenu. Si un mauvais coureur se trouve sur un but, un appel peut être déposé en bonne et due forme à tout moment. Si l'équipe offensive place le bon coureur sur le but avant qu'un appel ne soit déposé en bonne et due forme, il n'y a pas de pénalité.

RÉFÉRENCE AUX RÈGLEMENTS À MODIFIER/AJOUTER

1.2.4.c, 1.2.6.a iv, 1.2.6 e x



NOUVEAU RÈGLEMENT / CHANGEMENT 6

A : Les membres des équipes offensives et défensives qui effacent intentionnellement les lignes de la zone/boîte du frappeur sont passibles de pénalités.

Justification :

S'harmonise avec la WBSC. Empêche les équipes de prendre l'avantage en raison de l'absence de la zone du frappeur/des lignes de la boîte du frappeur.

Signification :

Une prise sera appelée au prochain frappeur de l'équipe offensive quand un membre de l'équipe offensive, y compris l'entraîneur, efface intentionnellement la zone du frappeur ou les lignes de la boîte du frappeur. Une balle sera appelée au prochain frappeur si les lignes ont été effacées intentionnellement par un membre de l'équipe défensive.

RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT À MODIFIER/AJOUTER

1.2.4.c, 1.2.6.a iv, 1.2.6 e x